

DECRET N°73-27 du 31 août 1973

portant nomination de Chefs d'Arrondissements

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les Décrets n°73-121 et 73-260 des 30 Mars et 18 Août 1973 qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°72-290 du 9 Octobre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets, et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité et le Décret n°72-295 du 15 Novembre 1972, qui l'a modifié ;
VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

D E C R E T E :

Article 1er.- M. Sébastien GNIMASSOU, précédemment Chef d'Arrondissement d'Adohoun (Sous-Préfecture d'Athiéme) est nommé Chef d'Arrondissement de Bonou (Sous-Préfecture d'Adjohoun), en remplacement de M. Guillaume CHETANGNI, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. Aminou Issiacka YESSOUFOU, Commis auxiliaire, est nommé Chef d'Arrondissement de Pahou (Sous-Préfecture de Ouidah), en remplacement de M. Denis YESSOUFOU.

Article 3.- M. Guillaume CHETANGNI, précédemment Chef d'Arrondissement de Bonou (Sous-Préfecture d'Adjohoun), est nommé Chef d'Arrondissement d'Adohoun (Sous-Préfecture d'Athiéme), en remplacement de M. Sébastien GNIMASSOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 4.- M. Michel AYAH, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Bohicon, est nommé Chef d'Arrondissement de Lalo (Sous-Préfecture de Dogbè), en remplacement de M. Maurice LOHENTO, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 5.- M. Alfred MONDJRATO, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture de Natitingou, est nommé Chef d'Arrondissement de Gbaffo (Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé), en remplacement de M. Foridjimi Enock OLODO, appelé à d'autres fonctions.

Article 6.- Le Maréchal-des-Logis Pierre LISSASSI, est nommé Chef d'Arrondissement d'Aklampa (Sous-Préfecture de Savalou), en remplacement de M. Athanase HOUESSOU, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 7.- M. Machioudi BISSIRIOU, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture de Bopa, est nommé Chef d'Arrondissement de Dovi-Central (Sous-Préfecture de Zagnanado), en remplacement de M. Bouraïna ADEBI, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 8.- M. Coffi Christophe TOSSE SIAGBE, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Natitingou, est nommé Chef d'Arrondissement de Tindji (Sous-Préfecture de Bohicon), en remplacement de M. Denis YEHOUENOU, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 9.- M. Catrais Maman TCHANE, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Ouidah, est nommé Chef d'Arrondissement de Sinendé (Sous-Préfecture de Bembéréké), en remplacement de M. Djohouro PEGO, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 10.- M. René Stanislas FICO, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture d'Athiémé, est nommé Chef d'Arrondissement de Pèrèrè (Sous-Préfecture de Nikki), en remplacement de M. Amadou ASSOUMA qui jouit d'une mise en disponibilité.

Article 11.- M. Botkari Paul NABIGA, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Houllènou, est nommé Chef d'Arrondissement de Guinagourou (Sous-Préfecture de Nikki), en remplacement de M. Chiré Adam BACHABI.

Article 12.- M. Allassane SALIFOU, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Abomey-Calavi, est nommé Chef d'Arrondissement de Bouca (Sous-Préfecture de Nikki), en remplacement de M. Adam BANI KOGUI, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 13.- M. Martin Sandjougouma IROPA, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Bembéréké, est nommé Chef d'Arrondissement de Sonsoro (Sous-Préfecture de Kandi), en remplacement de M. Frédéric YARGO, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 14.- M. Gourma ASSOUMA, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Klouékanmè, est nommé Chef d'Arrondissement de Tobré (Sous-Préfecture de Kouandé), en remplacement de M. Jean NIAMI.

Article 15.- M. Orou Gani CHABI BATA, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture de Parakou, est nommé Chef d'Arrondissement de Sèmèrè (Sous-Préfecture de Djougou), en remplacement de M. Maurice AMON, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 16.- M. Issaka MAMOUDOU, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Grand-Popo, est nommé Chef d'Arrondissement d'Angaradébou (Sous-Préfecture de Kandi), en remplacement de M. Célestin YORO, appelé à d'autres fonctions.

Article 17.- M. Célestin YORO, précédemment Chef d'Arrondissement d'Angaradébou (Sous-Préfecture de Kandi), est nommé Chef d'Arrondissement d'Alédjo (Sous-Préfecture de Bassila), en remplacement de M. Joyeux Noël SACCA, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 18.- M. Zachari SIDI, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Savè, est nommé Chef d'Arrondissement de Belléfoungou (Sous-Préfecture de Djougou), en remplacement de M. Boraud Philippe ZIME, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 19.- M. Mounouni GANDA, Commis auxiliaire en service à l'Arrondissement de Karimama (Sous-Préfecture de Malanville), est nommé Chef d'Arrondissement de Kouaba (Sous-Préfecture de Natitingou), en remplacement de M. Gambari Mama AROUNA, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 20.- M. Daran KOTO N'GOBI, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Savalou, est nommé Chef d'Arrondissement d'Anadana (Sous-Préfecture de Djougou), en remplacement de M. Orou Gani YERIMA, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 21.- M. Léké Jean CHABI, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Avrankou, est nommé Chef d'Arrondissement de Kotopounga (Sous-Préfecture de Natitingou), en remplacement de M. Zacharie ADAM BABIO, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 22.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 31 août 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité,

Capitaine Michel AIKPE.

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.
Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS :

JORD 1 - PR 5 - SGG 5 - CS 6 - MIS/DAI 64 - Ministères 11 - DGP 2
DB-CF-DC-Solde-DCCT-DN-IAA 7 - Gde Chann. 1 - DI 8 - Trésor 4 -
DAGJL-Dtion Stat. 4 - IGF 2 - Préfectures 6 - S/Préfectures 25 -
Etat-Major Gend. 2 - Intéressés 38. IGF-CNI 2 DP 4